



## AVIS

Dans sa séance du 28 mai 2024, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

**Adoption du préavis municipal N° 2024-02 du lundi 18 mars 2024, relatif à la levée des oppositions et la demande de crédit de construction pour le projet d'aménagement de l'avenue des Glariers, soit :**

Récusés : Mme Anne Croset (EA) et M. Marcel-Jacques Bacca (EA)

1. D'adopter le plan de réaménagement de l'avenue des Glariers tel que mis à l'enquête publique ;
2. D'accepter les projets de réponses aux oppositions ;
3. De demander à la Municipalité de transmettre le dossier à la DGMR en vue de l'approbation par le Département ;
4. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 3'182'032.- TTC pour les travaux de requalification de l'avenue de Glariers, telle que présenté ;
5. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 3'182'032.- TTC pour le moment venu, aux meilleures conditions.

**Adoption du préavis municipal N° 2024-03 du lundi 18 mars 2024, relatif à la levée des oppositions et l'adoption du plan d'affectation « Les Glariers », soit :**

Récusés : Mme Anne Croset (EA) et M. Marcel-Jacques Bacca (EA)

1. D'adopter le plan d'affectation « Les Glariers » tel que mis à l'enquête du 22.04.2023
2. D'accepter les projets de réponses aux oppositions ;
3. De demander à la Municipalité de faire suivre la procédure du dossier.

**Adoption du préavis municipal N° 2024-06 du lundi 15 avril 2024, Amendé, relatif à la demande de crédit d'ouvrage pour les aménagements extérieurs de l'Hôtel-de-Ville et la réfection des infrastructures souterraines, soit :**

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 2'029'902.- TTC pour les travaux des aménagements extérieurs de l'Hôtel-de-Ville et la réfection des infrastructures souterraines ;

2. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 2'029'902.- TTC le moment venu, et aux meilleures conditions ;
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés à l'eau potable sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « Service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné ; il en est de même pour les travaux des eaux usées et des eaux claires sur la réserve « Epuration des eaux ».

**Prise en considération et renvoi à la Municipalité pour étude et rapport du postulat de Mme Denise LATTION, au nom du groupe PLR & Consorts, intitulé « Développement des enfants en âge préscolaire : prévenir vaut mieux que guérir ».**

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans un délai de **dix jours** (art. 163 LEDP) qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettres a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b

Chaque liste doit reproduire en tête l'objet de la décision tel qu'il est mentionné par l'affichage au pilier public.

Si la demande de référendum satisfait aux exigences ci-dessus, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public.


La listes de signatures doivent être déposée au greffe municipal dans les **30 jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 163, alinéa 3, signée par 15% du corps électoral**. Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours**.


Ainsi délibéré en séance vingt-huit mai deux mille vingt-quatre.


Le Président  
  
Jean-François SCHNEGG

 CONSEIL COMMUNAL  
AIGLE

la secrétaire  
  
Veronique DELADOEY

Le Syndic  
  
Grégory DEVAUD

 MUNICIPALITE  
D'AIGLE

la secrétaire  
  
Anne DECAILLET